



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard



VOL. 35, ÉDITION MENSUELLE N° 07
30 JUILLET, 2010

Numéro de publication 40063779

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

<http://www.notmar.gc.ca/abonner/>

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 8
Partie 2 Corrections aux cartes	9 à 16
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	17 à 22
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	NÉANT
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	23, 24

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation



NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte et dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - ACCÈS WEB - Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web convivial <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce nouveau service. Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web – <http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?cvoxOToibnRtPXN0ZXBfb25IJmxhbm9ZSI7>.

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent. Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche leurs cartes est publié.

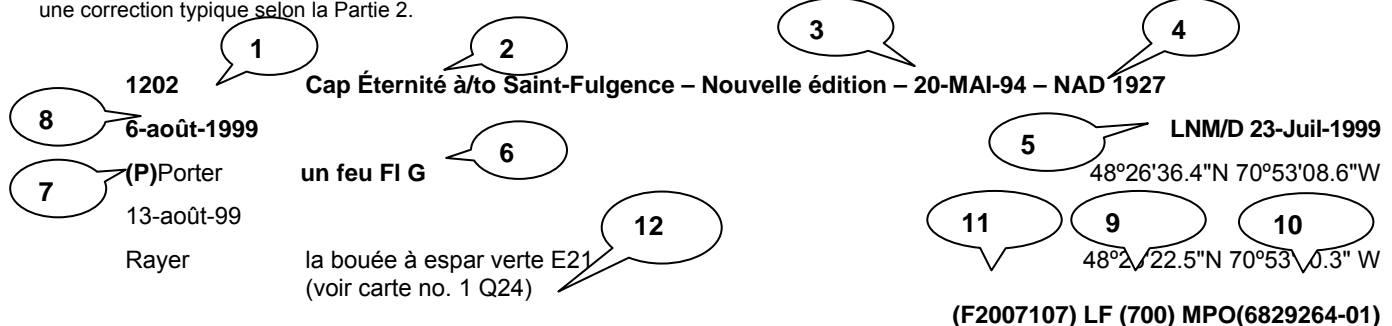
Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2010* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

<http://www.chs-shc.gc.ca/pub/en/products/core.cfm>

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



- 1 - Numéro de la carte
- 2 - Titre de la carte
- 3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte
- 4 - Système de référence géodésique
- 5 - Dernière correction
- 6 - Modification de la carte

- 7 - Type d'avis
- 8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte
- 9 - Numéro du Livre des feux
- 10 - Numéro de référence du SHC
- 11 - Numéro de référence de la GCC
- 12 - Numéro de référence Carte no. 1

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L) dernier (N) Avis aux (M) navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Pacifique

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Vancouver
Suite 2380,
Case postale 12107
555, rue West Hastings
VANCOUVER, BC V6B 4N6

Téléphone: (604) 666-6011
Facsimilé: 1-(604) 666-8453
Numéro Téléx: 043-52586 CGTC VAS VCR
Courriel: mctsvancouver@pac.dfo-mpo.gc.ca
Site Web:

http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/vancouver/index_f.htm

Pour information concernant les Avis à la navigation:

Courriel CRIM: rmic-pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca

Site Web:

http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/notship/index_f.htm

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Inuvik
Case postale 2659
INUVIK, NT X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-2667
Facsimilé: (867) 777-2851

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

ACCÈS WEB

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web <http://www.notmar.gc.ca/abonner/> pour s'abonner à ce nouveau service.

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web - <http://www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoXOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmxbmc9ZSI7>. Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent. Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié.

INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	2
SERVICES HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORT CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.....	2
*701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.....	2
*702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	2
*703 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - INSTRUCTION NAUTIQUES.	3
*704 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).	3
*705 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION A L'ÉDITION ANNUELLE, AVRIL 2010 - RENSEIGNEMENTS SUR LES GLACES, ROUTES MARITIMES ET DEMANDES D'AIDE DE BRISE-GLACES.....	4
*706 SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES ÉTABLISSEMENT DE SERVICES D'INFORMATIONS DE SÉCURITÉ MARITIME EN ARCTIQUE - CRÉATION DE CINQ NOUVELLES NAVAREA/METAREA ARCTIQUES.	5
*707 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - HAIDA GWAI - NOUVEAU NOM OFFICIEL DES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE (C.-B.).....	8
*710 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME(PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2010.	17

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3053	2, 9				
3062	9				
3311	9				
3313	9, 10				
3441	10, 11				
3447	11				
3478	11				
3479	11				
3495	12				
3526	12				
3527	12, 13				
3534	13				
3736	13				
L/C3854	13				
3869	13				
3891	13				
6453	14				
7083	14				
7573	14				
7725	14				
7731	14				
7760	15				
7770	15, 16				
7783	16				
7784	16				

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp>

**PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE -
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**SERVICES HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - TRANSPORT CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION
- SÉVCM.**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (*ECDIS*) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (*ECDIS*) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

***701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Réimpression					
3053	Shuswap Lake	----	19-MAR-2010	2	\$18.00

***702 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA570469	Inlets in/entrée en Campania Island
CA570470	Kingkown Inlet
CA470471	Port Canaveral
CA470590	Approaches to/ Approches à Douglas Channel
CA570592	Coghlan Anchorage
CA470615	Principe Channel Southern Portion/Partie Sud (part 1 of 2)
CA470616	Continuation A
CA470618	Principe Channel Central Portion/Partie Centrale and/et Petrel Channel
CA470619	Continuation A
CA470620	Hevenor Inlet

**PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA570621	Newcombe Harbour
CA470657	Principe Channel Southern Portion/Partie Sud (part 2 of 2)
CA476380	St. Lewis Sound and/et Inlet
CA576381	Fox Harbour
CA576382	Battle Harbour
CA576383	Caribou Run
CA576503	Mary's Harbour
CA376656	White Bay and/et Notre Dame Bay
CA570012	Squamish Harbour
CA570562	Victoria Harbour
CA473111	Croil Islands to Cardinal
CA573327	Erieau - Entrance to Rondeau Bay
CA576001	Halifax Harbour - Bedford Basin
CA476009	Approaches to/Approches au Halifax Harbour
CA476084	Approaches to/à approches a Ship Harbour
CA376167	Cape Smokey to St.Paul Island
CA376242	St. George's Bay
CA576546	Long Island Bay
CA576548	North Head Wharves
CA479021	Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon
CA470122	Approaches to/Approches à Skeena River
CA470443	APPROACHES TO/APPROCHES À DOUGLAS CHANNEL
CA470444	APPROACHES TO/APPROCHES À DOUGLAS CHANNEL (part 2 of 2)

***703 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - INSTRUCTION NAUTIQUES.**

Vous pouvez maintenant accéder à toutes les corrections des Instructions Nautiques séparées par volumes, en cliquant sur le lien <http://www.notmar.gc.ca> . Une fois que vous aurez accepté l'Exonération de responsabilité cliquer sur Édition mensuel des Avis aux navigateurs, défiler vers le bas et cliquer sur "Partie 4 Corrections aux instructions et aux guides nautiques".

***704 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1).**

**EN VIGUEUR JUSQU'AU 25 JUIN, 2010
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

1431	1206(P)/09
1432	1206(P)/09
1434	03 AOÛT(P)/01, 1206(P)/09
1510	507(T)/07
2042	1206(P)/09
2110	1206(P)/09
2218	28 AVR(P)/00
2235	1207(P)/09
2241	28 AVR(P)/00
2250	361(P)/97
2251	1207(P)/09
2283	31 MARS(P)/00, 1207(P)/06
2305	1204(P)/08
2314	1207(P)/09
L/C3000	2346(P)/99, 28 AVR(P)/00, 03 NOV(P)/00
3053	19 JANV(P)/01
3681	1009(P)/09

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

3891	24 AOÛT(P)/01
4000	19 JUIN(T)/09, 03 JUIL(P)/09
4001	19 DÉC(T)/08, 19 JUIN(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4003	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4006	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(P)/09
4011	12 JUIN(T)/09
4012	12 JUIN(T)/09
4013	10 JUIL(P)/09
L/C4049	04 AVR(T)/08
4098	1102(P)/03
4099	03 JUIL(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
4210	607(P)/04
L/C4227	10 JUIL(P)/09
4233	10 JUIL(P)/09, 411(P)/10
4234	10 JUIL(P)/09
4237	1108(P)/07, 26 SEPT(T)/08
4242	1008(P)/09
4244	506(P)/10
4275	108(P)/09
4278	107(P)/09
4281	504(P)/10
4308	410(P)/10
L/C4320	26 SEPT(T)/08
4321	10 JUIL(P)/09
4381	412(P)/10
4385	902(P)/04, 26 SEPT(T)/08
4406	206(P)/10, 505(P)/10
4659	22 AOÛT(P)/08
4855	26 DÉC(T)/08
4856	26 DÉC(T)/08
4954	16 MAI(T)/03
5001	19 JUIN(T)/09
5449	808(P)/04
5707	807(P)/04
6241	108(P)/10
6267	112(P)/06
7010	153(T)/99
LC7011	153(T)/99
7083	847(P)/89, 1510(P)/98, 1727(P)/98
7371	634(P)/96
7760	1510(P)/98, 1727(P)/98
8007	19 DÉC(T)/08, 03 JUIL(T)/09, 03 JUIL(P)/09, 10 JUIL(P)/09
8012	04 AVR(T)/08
8048	07 AOÛT(T)/09

***705 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION A L'ÉDITION ANNUELLE, AVRIL 2010 - RENSEIGNEMENTS SUR LES GLACES, ROUTES MARITIMES ET DEMANDES D'AIDE DE BRISE-GLACES.**

Page A6-1

MODIFIER

6 RENSEIGNEMENTS SUR LES GLACES, LES ROUTES MARITIMES À SUIVRE ET L'AIDE DES BRISE-GLACE

1 Le détroit d'Hudson et l'Arctique canadien

SYSTÈME DE TRAFIC DE L'ARCTIQUE CANADIEN (NORDREG CANADA).

Les navigateurs devraient être conscients de l'existence du Système de trafic de l'Arctique canadien (NORDREG CANADA) et des avantages qu'ils peuvent tirer en se rapportant à ce dernier. C'est un système

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

volontaire de Services de trafic maritime, qui couvre les eaux des baies d'Ungava, d'Hudson et James, au Sud de 60° de latitude Nord et les eaux auxquelles s'applique la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*. Le support d'information sur les glaces est fourni à NORDREG par le Centre Régional des Opérations situé à Sarnia (ON). Sur demande, l'aide de brise-glace peut être arrangée avec l'agent des services des glaces. Les navigateurs devraient se référer à la partie 3 de la publication *Aides Radio à la Navigation Maritime (Atlantique, St-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg et l'Arctique-est)* pour des renseignements plus détaillés concernant le présent système STM, la définition des eaux qu'il couvre ainsi que les demandes d'autorisation et les comptes rendus exigés.

a) *Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces:*

Adresse : NORDREG CANADA,
 C.P. 189,
 Iqaluit (NU)
 X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5724 ou 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Radiogramme : NORDREG CANADA

POUR LIRE

6 NAVIGATION DANS LES GLACES, ROUTES MARITIMES ET DEMANDES D'AIDE DE BRISE-GLACES

1 Détroit d'Hudson et Arctique canadien

Zone de trafic de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)

Les navigateurs doivent connaître l'existence de la Zone de services de trafic maritime du Nord canadien établie par le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien*. Le Règlement exige que certains bâtiments transmettent un compte rendu d'information au service NORDREG avant de pénétrer dans une zone NORDREG et lorsqu'ils naviguent dans cette zone. De manière générale, la zone NORDREG comprend les eaux de la baie d'Ungava, de la baie d'Hudson et de la baie James de même que les eaux côtières du Nord du Canada se trouvant à l'intérieur du 60^e parallèle de latitude Nord, du 141^e méridien de longitude Ouest et de la limite extérieure de la zone économique exclusive; cependant, lorsque la limite internationale entre le Canada et le Groenland se trouve en deçà de 200 milles marins des lignes de base de la mer territoriale du Canada, la frontière internationale doit être substituée à cette limite extérieure.

La Garde côtière canadienne apporte un soutien aux opérations dans les glaces dans la zone NORDREG. Toute demande d'aide de brise-glaces, de renseignements sur les glaces et de route dans les glaces devrait être adressée au service NORDREG. Pour plus de renseignements sur ce système STM, sur la description des eaux qu'elle englobe et sur les exigences en matière de comptes rendus et d'autorisations, les marins doivent consulter la partie 3 des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, St-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg et Arctique de l'Est).

a) *Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces:*

Adresse : NORDREG CANADA,
 C.P. 189,
 Iqaluit (NU)
 X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5724 ou 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Radiogramme : NORDREG CANADA

***706 SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES ÉTABLISSEMENT DE SERVICES D'INFORMATIONS DE SÉCURITÉ MARITIME EN ARCTIQUE - CRÉATION DE CINQ NOUVELLES NAVAREA/METAREA ARCTIQUES.**

L'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) annoncent la création de cinq (5) nouvelles NAVAREA/METAREA arctiques dans le cadre de l'expansion du Système mondial d'émission d'avis aux navigateurs (SMEAN) de l'OMI/OHI dans les eaux de l'Arctique. Les limites des nouvelles

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

NAVAREA/METAREA sont indiquées dans le graphique ci-joint. Dès le 1^{er} juillet 2010, un service international SafetyNET visant la diffusion d'avertissement maritimes et avertissements météorologiques et prévisions en anglais aux navigateurs évoluant dans ces eaux entrera dans la phase de « capacité opérationnelle initiale » (COI). Le système passera en mode « capacité opérationnelle totale » (COT) le 1^{er} juin 2011.

Pendant la phase de COI, des avis de navigation ainsi que des avis et des prévisions météorologiques seront offerts dans ces NAVAREA/METAREA à des fins d'essai et sur une base intermittente. La diffusion des messages SafetyNET dans les nouvelles NAVAREA/METAREA arctiques viseront des zones rectangulaires jusqu'à ce que les modifications de réception du réseau SafetyNET aient été apportées, celles-ci consistant en l'intégration et en l'identification des limites des NAVAREA arctiques. La réception des messages de zone rectangulaire devrait être automatique si la position du navire se trouve dans la zone visée. Cependant, les marins devraient consulter le manuel du fabricant pour savoir comment régler leur matériel d'appel de groupe amélioré (EGC) pour recevoir les messages pertinents du service SafetyNET.

Les coordonnateurs des NAVAREA arctiques et les responsables des diffusions dans les METAREA sont les suivants :

NAVAREA/METAREA XVII - CANADA
NAVAREA/METAREA XVIII - CANADA
NAVAREA/METAREA XIX - NORVÈGE
NAVAREA/METAREA XX- FÉDÉRATION DE RUSSIE
NAVAREA/METAREA XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE

Limite des NAVAREA/METAREA arctiques :

La NAVAREA/METAREA XVII sera délimitée par les points suivants :

67° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
90° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;
90° 00'.00 N par 120° 00'.00 O;
et au sud par le littoral canadien, le long du méridien 120° 00'.00 O

La NAVAREA/METAREA XVIII sera délimitée par les points suivants :

Un point sur le littoral canadien, depuis le méridien 120° 00'.00 O;
90° 00'.00 N par 120°00'.00 O;
90° 00'.00 N par 035°00'.00 O;
67° 00'.00 N par 035°00'.00 O.

La NAVAREA/METAREA XIX sera délimitée par les points suivants :

Un point sur le littoral norvégien depuis le parallèle 65°00'.00 N et par les points suivants :

65° 00'.00 N par 005° 00'.00 O;
75° 00'.00 N par 005° 00'.00 O;

puis à l'ouest par un point sur le littoral du Groenland.

De la frontière entre la Norvège et la Russie (à l'intérieur des terres) et par les points suivants :

69° 47'.68 N par 030° 49'.16 E;
69° 58'.48 N par 031° 06'.24 E;
70° 22'.00 N par 031° 43'.00 E;
71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E.

De ce point géographique (71° 00'.00 N par 030°00'.00 E) vers le nord, le long du méridien 030° 00'.00 E jusqu'à :

90° 00'.00 N par 030° 00'.00 E, puis de :

90° 00'.00 N par 035° 00'.00 O;

jusqu'au sud du littoral du Groenland le long du méridien 035° 00'.00 O.

La NAVAREA/METAREA XX sera délimitée par les points suivants :

D'un point sur la frontière entre la Norvège et la Russie (à l'intérieur des terres) jusqu'aux points suivants :

69° 47'.68 N par 030° 49'.16 E;
69° 58'.48 N par 031° 06'.24 E;
70° 22'.00 N par 031° 43'.00 E;
71° 00'.00 N par 030° 00'.00 E.

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

De ce point géographique (71° 00'.00 N par 030°00'.00 E) en direction nord le long du méridien 030°00'.00 E jusqu'aux points suivants :

90° 00'.00 N par 030° 00'.00 E;

90° 00'.00 N par 125° 00'.00 E;

puis vers le sud jusqu'au littoral de la Fédération de Russie, le long du méridien 125° 00'.00 E.

La NAVAREA/METAREA XXI sera délimitée par les points suivants :

D'un point géographique situé sur le littoral de la Fédération de Russie sur le méridien

125°00'. 00 E jusqu'aux points suivants :

90° 00'.00 N par 125° 00'.00 E;

90° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;

67° 00'.00 N par 168° 58'.00 O;

puis vers l'ouest, jusqu'à un point géographique situé sur le littoral de la Fédération de Russie, le long du parallèle 67° 00'.00 N.

Horaire de diffusion des avis dans les NAVAREA arctiques :

NAVAREA XVII (ROP) à 1130 UTC et 2330 UTC

NAVAREA XVIII (ROA-O) à 1100 UTC et 2300 UTC

NAVAREA XIX (ROA-E) à 0630 UTC et 1830 UTC

NAVAREA XX (ROI) à 0530 UTC et 1730 UTC

NAVAREA XXI (ROP) à 0630 UTC et 1830 UTC

Horaire de diffusion des avis dans les METAREA arctiques :

METAREA XVII (ROP) à 0300 UTC et 1500 UTC

METAREA XVIII (ROA-O) à 0300 UTC et 1500 UTC

METAREA XIX (ROA-E) à 1100 UTC et 2300 UTC

METAREA XX (ROI) à 0600 UTC et 1800 UTC

METAREA XXI (ROP) à 0600 UTC et 1800 UTC

Tout commentaire au sujet de la réception des avis de NAVAREA, en particulier au-dessus du 76^e parallèle nord, est le bienvenu et peut être formulé aux coordonnées ci-dessous:

NAVAREA XVII et XVIII - CANADA

Centre des SCTM de Prescott

Téléphone : 1-613-925-4471

Télécopieur : 1-613-925-4519

Courriel : navarea17.18@innav.gc.ca

NAVAREA XIX - NORVÈGE

Centre de GTM de Vardoe

Téléphone : +47 78 98 98 98

Télécopieur : +47 78 98 98 99

Courriel : navarea19@kystverket.no

NAVAREA XX et XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chef, Division de l'information sur la sécurité maritime (ISM)

Téléphone : +7 812 570 34 66

Télécopieur : +7 812 570 34 66

Courriel : ibm@hydrograph.spb.su

Tout commentaire au sujet de la réception des avis de METAREA, en particulier au-dessus du 76^e parallèle nord, est le bienvenu et peut être formulé aux coordonnées ci-dessous :

METAREA XVII et XVIII - CANADA

Personne-ressource : M. Tom King

Téléphone : 1-709-256-6612

Télécopieur : 1-709-256-6627

Courriel : Tom.King@ec.gc.ca

PARTIE 1 – Édition 07/2010
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

METAREA XIX - NORVÈGE

Personne-ressource : M. Helge Tangen
Téléphone : +47 7762 1300
Télécopieur : +47 7762 1301
Courriel : helget@met.no

METAREA XX et XXI – FÉDÉRATION DE RUSSIE

Personne-ressource : M. Sergey Brestkin
Téléphone : +7-812-352-1901
Télécopieur : +7-812-352-2688
Courriel : gmdss@aari.ru

***707**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - HAIDA GWAII - NOUVEAU NOM OFFICIEL DES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE (C.-B.)

En décembre 2009, le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté de rebaptiser les îles de la Reine-Charlotte Haida Gwaii, dans le cadre d'une entente de réconciliation historique entre la province et la nation Haida. Ce mois-ci, la Commission de toponymie du Canada, l'organisme national responsable de la dénomination des noms de lieux et des entités géographiques du Canada, a confirmé que Haida Gwaii était maintenant le nom officiel des îles, et que toutes les cartes du gouvernement fédéral seraient modifiées en conséquence.

Le Service hydrographie du Canada fera la mise à jour de ce nom lorsque l'occasion se présentera lors de la publication de nouveaux produits et de nouvelles éditions.

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

3053 - Continuation A - Feuille 2 - Carte nouvelle - 11-AVR-1986 - NAD 1927

02-JUIL-2010

Coller l'annexe graphique

LNMD. 05-FEV-2010
50°42'42.0"N 119°17'54.0"W

Annexe graphique téléchargement –

http://chartsvr.chs-shc.gc.ca/patches/3053_PA_291253.pdf

MPO(6202271-01)

3062 - Pitt Lake - Feuille 1 - Carte nouvelle - 24-MAI-1985 - NAD 1927

30-JUIL-2010

Déplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée L24
(Voir la Carte n° 1, Qf)

LNMD. 12-MARS-2010
de 49°24'09.4"N 122°33'14.6"W

à 49°24'11.4"N 122°33'13.9"W
(P2010062) LF(373.3) MPO(6202280-01)

Porter une bouée conique de tribord rouge, marquée L22
(Voir la Carte n° 1, Qf)

49°23'33.0"N 122°33'32.5"W
(P2010068) MPO(6202286-01)

3311 - Howe Sound Thornbrough Channel - Feuille 2 - Nouvelle édition - 31-DEC-1993 - NAD 1983

02-JUIL-2010

Rayer FogSig (Occas)
(Voir la Carte n° 1, R1)

LNMD. 04-JUIN-2010
49°26'01.0"N 123°28'09.0"W

MPO(6202270-01)

3313 - Gulf Islands and Adjacent Waterways/et les Voies Navigables Adjacentes - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983

02-JUIL-2010

Rayer Measured distance 1,845m-143°/323° on W side marked by two pairs of white triangular daymarks.

LNMD. 25-JUIN-2010
Page 6a sous ANCHORAGES - BERTHS Sidney Spit:

MPO(6202272-09)

Rayer Distance mesurée 1 845 m-143°/323° du côté Ouest, marquée par deux paires de marques de jour triangulaires blanches.

Page 6a sous MOUILLAGES - POSTES D'AMARRAGE Sidney Spit:

MPO(6202272-10)

3313 - Saanich Inlet - Feuille 13 - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983

02-JUIL-2010

Rayer Fog Sig (Occas)
(Voir la Carte n° 1, R1)

LNMD. 25-JUIN-2010
48°36'51.0"N 123°30'49.0"W

(P2010037) LF(252.5) MPO(6202247-01)

3313 - Brentwood Bay and/et Tod Inlet - Feuille 13 - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983

02-JUIL-2010

Rayer Fog Sig (Occas)
(Voir la Carte n° 1, R1)

LNMD. 25-JUIN-2010
48°34'39.3"N 123°28'08.5"W

(P2010036) LF(252.3) MPO(6202246-01)

3313 - Haro Strait North/Nord - Feuille 6 - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983

02-JUIL-2010

Rayer la balise marquée (Priv) Bns
(Voir la Carte n° 1, Q80)

LNMD. 25-JUIN-2010
48°38'14.7"N 123°20'27.3"W

MPO(6202272-01)

Rayer la balise
(Voir la Carte n° 1, Q80)

48°38'15.3"N 123°20'26.2"W

MPO(6202272-02)

Rayer la distance mesurée
(Voir la Carte n° 1, Q122)

entre 48°38'15.3"N 123°20'26.2"W
et 48°37'48.2"N 123°21'19.9"W

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

		MPO(6202272-03)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°37'49.9"N 123°21'16.6"W et 48°37'02.5"N 123°20'22.4"W MPO(6202272-04)
Rayer	la légende 143°-323° 1838m	48°37'24.8"N 123°20'56.5"W MPO(6202272-05)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°37'01.5"N 123°20'23.9"W et 48°37'23.7"N 123°19'39.6"W MPO(6202272-06)
Rayer	la balise (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°37'23.2"N 123°19'40.7"W MPO(6202272-07)
Rayer	la balise marquée Bns (Priv) (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°37'23.7"N 123°19'39.6"W MPO(6202272-08)
3313 - Fulford Harbour - Feuille 8 - Nouvelle édition - 02-JAN-2009 - NAD 1983		
	02-JUIL-2010	LNM/D. 25-JUIN-2010
Rayer	FogSig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	48°46'12.0"N 123°26'51.0"W (P2010034) LF(244) MPO(6202245-01)
3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983		
	02-JUIL-2010	LNM/D. 11-DEC-2009
Rayer	Fog Sig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	48°46'14.0"N 123°26'43.0"W (P2010034) LF(244) MPO(6202245-01)
Rayer	Fog Sig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	48°34'42.0"N 123°27'38.0"W (P2010036) LF(252.3) MPO(6202246-01)
Rayer	Fog Sig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	48°36'51.0"N 123°30'49.0"W (P2010037) LF(252.5) MPO(6202247-01)
Rayer	la balise marquée (Priv) Bns (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°38'14.7"N 123°20'27.1"W MPO(6202272-01)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°38'14.7"N 123°20'27.1"W et 48°37'43.3"N 123°21'29.5"W MPO(6202272-03)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°37'44.7"N 123°21'26.8"W et 48°36'57.1"N 123°20'32.0"W MPO(6202272-04)
Rayer	la légende 143°-323° 1838m	48°37'21.0"N 123°20'59.6"W MPO(6202272-05)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°36'56.0"N 123°20'34.2"W et 48°37'22.8"N 123°19'40.4"W MPO(6202272-06)
Rayer	la balise marquée Bns (Priv) (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°37'22.8"N 123°19'40.4"W MPO(6202272-07)
3447 - Nanaimo Harbour and/et Departure Bay - Nouvelle édition - 03-JUIN-2005 - NAD 1983		
02-JUIL-2010		LN/D. 21-AOÛT-2009
Rayer	FogSig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	49°11'40.0"N 123°57'25.5"W (P2010038) LF(445.1) MPO(6202248-01)
3478 - Fulford Harbour - Feuille 1 - Nouvelle édition - 17-JUIN-2005 - NAD 1983		
02-JUIL-2010		LN/D. 29-JAN-2010
Rayer	Fog Sig (Occas) (Voir la Carte n° 1, R1)	48°46'11.0"N 123°26'53.0"W (P2010034) LF(244) MPO(6202245-01)
Rayer	Fuel/Essence	48°46'16.0"N 123°27'02.0"W MPO(6202245-02)
3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983		
02-JUIL-2010		LN/D. 02-AVR-2010
Rayer	la balise marquée (Priv) Bns (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°38'14.7"N 123°20'27.3"W MPO(6202272-01)
Rayer	la balise (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°38'15.3"N 123°20'26.2"W MPO(6202272-02)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°38'15.3"N 123°20'26.2"W et 48°37'48.2"N 123°21'19.9"W MPO(6202272-03)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°37'50.0"N 123°21'16.8"W et 48°37'02.5"N 123°20'22.4"W MPO(6202272-04)
Rayer	la légende 143°-323° 1838m	48°37'19.2"N 123°20'41.7"W MPO(6202272-05)
Rayer	la distance mesurée (Voir la Carte n° 1, Q122)	entre 48°37'01.5"N 123°20'23.9"W et 48°37'23.7"N 123°19'39.6"W MPO(6202272-06)
Rayer	la balise marquée (Priv) Bns (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°37'23.2"N 123°19'40.7"W MPO(6202272-07)
Rayer	la balise (Voir la Carte n° 1, Q80)	48°37'23.7"N 123°19'39.6"W MPO(6202272-08)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

3495 - Vancouver Harbour Eastern Portion / Partie Est - Feuille 1 - Nouvelle édition - 12-NOV-2004 - NAD 1983

16-JUIL-2010

LNMD. 04-JUIN-2010

Rayer le feu (Priv) F 49°17'34.4"N 122°52'53.2"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Rayer le feu F (Priv) 49°17'34.4"N 122°52'52.0"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-02)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Porter un brise-lames 49°17'34.4"N 122°52'53.2"W
(Voir la Carte n° 1, F4.1) et 49°17'34.4"N 122°52'52.0"W

MPO(6202276-03)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Rayer le brise-lames 49°17'34.3"N 122°52'47.1"W
(Voir la Carte n° 1, F4.1) et 49°17'34.3"N 122°52'45.0"W

MPO(6202276-04)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Porter un feu (Priv) F 49°17'34.3"N 122°52'47.1"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-05)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Porter un feu F (Priv) 49°17'34.3"N 122°52'45.0"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-06)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Porter un feu (Priv) F 49°17'33.6"N 122°53'18.9"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-07)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

Porter un feu F (Priv) 49°17'33.8"N 122°53'17.8"W
(Voir la Carte n° 1, P1)

MPO(6202276-08)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA570127

3526 - Howe Sound - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

02-JUIL-2010

LNMD. 04-JUIN-2010

Rayer FogSig (Occas) 49°26'00.0"N 123°28'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, R1)

MPO(6202270-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA470004

3527 - Baynes Sound - Nouvelle édition - 06-AVR-2001 - NAD 1983

02-JUIL-2010

LNMD. 20-AVR-2007

Rayer FogSig (Occas) 49°32'14.0"N 124°49'10.0"W
(Voir la Carte n° 1, R1)

(P2010039) LF(496.1) MPO(6202249-01)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer FogSig (Occas) 49°31'43.0"N 124°50'34.0"W
(Voir la Carte n° 1, R1)
(P2010040) LF(496.2) MPO(6202250-01)

Rayer FogSig (Occas) 49°29'46.0"N 124°42'12.0"W
(Voir la Carte n° 1, R1)
(P2010041) LF(496.3) MPO(6202251-01)

Rayer FogSig (Occas) 49°30'39.0"N 124°42'39.0"W
(Voir la Carte n° 1, R1)
(P2010042) LF(496.4) MPO(6202252-01)

3534 - Squamish Harbour - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-DEC-2003 - NAD 1983

16-JUIL-2010 LNM/D. 04-JUIN-2010
Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1, L30.1) joignant 49°39'58.5"N 123°12'00.0"W
49°40'03.6"N 123°11'36.0"W
49°40'06.0"N 123°11'04.2"W
49°40'00.0"N 123°10'36.0"W
49°40'03.3"N 123°10'16.2"W
49°39'58.6"N 123°10'12.8"W
49°39'59.0"N 123°10'11.5"W
49°40'01.8"N 123°10'11.1"W
49°40'03.3"N 123°10'09.9"W
et 49°40'06.3"N 123°10'05.5"W
MPO(6202279-01)

3736 - Kitimat - Feuille 1 - Nouvelle édition - 31-AOÛT-1990 - NAD 1983

16-JUIL-2010 LNM/D. 31-JUIL-2009
Porter un brise-lames
(Voir la Carte n° 1, F4.1) entre 53°59'20.0"N 128°41'42.5"W
et 53°59'20.2"N 128°41'39.1"W
MPO(6202278-01)
Porter un feu FI (Priv)
(Voir la Carte n° 1, P1) 53°59'20.2"N 128°41'39.1"W
MPO(6202278-02)

L/C3854 - Tasu Sound to/à Port Louis - Nouvelle édition - 23-OCT-1987 - NAD 1927

16-JUIL-2010 LNM/D. 23-OCT-2009
Rayer la profondeur de 27 brasses
(Voir la Carte n° 1, I10) 53°11'36.0"N 132°39'00.0"W
MPO(6202277-01)
Porter une profondeur de 8 brasses
(Voir la Carte n° 1, I10) 53°11'38.2"N 132°39'06.1"W
MPO(6202277-02)

3869 - Skidgate Channel to/à Tian Rock - Feuille 1 - Nouvelle édition - 28-NOV-1986 - Inconnu

16-JUIL-2010 LNM/D. 02-DEC-2005
Porter une profondeur de 8 brasses
(Voir la Carte n° 1, I10) 53°11'39.0"N 132°39'07.0"W
MPO(6202277-02)

3891 - Skidegate Channel - Carte nouvelle - 08-SEPT-1989 - NAD 1983

16-JUIL-2010 LNM/D. 28-MAI-2010
Porter une profondeur de 15.1 mètres
(Voir la Carte n° 1, I10) 53°11'37.2"N 132°39'11.9"W
MPO(6202277-02)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

6453 - Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre Kilomètre 58-90) - Nouvelle édition - 25-JAN-2008 - NAD 1983

23-JUIL-2010

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G 61°15'57.0"N 117°31'33.0"W
(Voir la carte n° 1, Qg)
(A2010005) LF(1722.8) MPO(6603602-01)

Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R 61°15'49.5"N 117°31'35.0"W
(Voir la carte n° 1, Qf)
(A2010004) LF(1722.7) MPO(6603602-02)

7083 - Cambridge Bay to Shepherd Bay - Nouvelle édition - 15-JUIN-1984 - Inconnu

16-JUIL-2010

LNMD. 01-MAI-2009

Déplacer la balise rouge, BnR et le réflecteur radar. 69°00'36.0"N 100°39'54.0"W
(Voir la carte n° 1, Q81, S4). à 69°00'11.9"N 100°39'36.0"W
MPO(6603587-01)

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis la balise, BnR. 69°18'50.0"N 099°53'00.0"W
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
MPO(6603589-01)

Porter une balise rouge, BnR et le réflecteur radar. 68°30'15.2"N 100°54'29.2"W
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
MPO(6603591-02)

Porter une balise rouge, BnR et le réflecteur radar. 69°25'55.0"N 093°54'55.0"W
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
MPO(6603593-03)

7573 - M'Clintock Channel, Larsen Sound and/et Franklin Strait - Carte nouvelle - 25-FEV-2000 - NAD 1983

23-JUIL-2010

LNMD. 01-MAI-2009

Porter une voie principale à double sens recommandée 69°34'00.0"N 095°12'00.0"W
(Voir carte n° 1, M4) joignant 69°35'00.0"N 095°14'48.0"W
69°40'00.0"N 095°26'21.0"W
69°41'00.0"N 095°35'33.0"W
et 69°46'10.8"N 096°10'00.0"W
MPO(6603604-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA273329

7725 - Requisite Channel and Approaches - Nouvelle édition - 22-JUIN-1984 - Inconnu

16-JUIL-2010

LNMD. 09-JUIL-2010

Rayer la tour avec une élévation de 30ft. 68°30'24.0"N 100°54'15.0"W
(Voir la carte n° 1, E20, P13)
MPO(6603591-01)

Porter une balise rouge, BnR et un réflecteur radar. 68°30'24.2"N 100°54'18.2"W
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
MPO(6603591-02)

09-JUIL-2010

LNMD. 14-MARS-2003

Modifier la légende 351° pour lire 351½° vis-à-vis les balises d'alignement 68°17'27.0"N 100°00'08.0"W
MPO(6603601-01)

7731 - Storis Passage and Approaches - Nouvelle édition - 25-MAI-1984 - Inconnu

09-JUIL-2010

LNMD. 14-MARS-2003

Modifier la légende 351° pour lire 351½° vis-à-vis les balises d'alignement 68°17'40.0"N 100°00'08.0"W
MPO(6603601-01)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

7760 - St.Roch and/et Rasmussen Basins - Carte nouvelle - 03-MAI-1968 - NAD 1927

16-JUIL-2010

LNMD. 01-MAI-2009

Déplacer la balise rouge, BnR et le réflecteur radar.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).

de 69°33'27.5"N 095°19'12.0"W
à 69°33'17.3"N 095°19'12.4"W
MPO(6603588-01)

Déplacer la balise rouge, BnR et le réflecteur radar.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).

de 69°46'10.0"N 095°51'00.0"W
à 69°46'01.3"N 095°50'41.0"W
MPO(6603590-01)

23-JUIL-2010

LNMD. 16-JUIL-2010

Porter une voie principale à double sens recommandée
(Voir carte n° 1, M4)

joignant 69°32'01.0"N 095°04'59.0"W
69°34'58.0"N 095°14'47.1"W
69°39'58.0"N 095°26'20.1"W
69°40'58.0"N 095°35'32.0"W
et 69°46'08.8"N 096°09'59.1"W
MPO(6603604-01)

7760 - Goja Haven - Carte nouvelle - 03-MAI-1968 - NAD 1927

16-JUIL-2010

LNMD. 01-MAI-2009

Modifier 358½° pour lire 358° vis-à-vis les balises d'alignement.
(Voir la carte n° 1, Q120).

226½° 3000 pi du radiophare
aéronautique (68°37'33"N 95°52'00"W)

MPO(6603594-01)

Modifier BnR 55ft pour lire Bn vis-à-vis la balise d'alignement postérieure.
(Voir la carte n° 1, Q120).

304½° 2760 pi du radiophare
aéronautique (68°37'33"N 95°52'00"W)

MPO(6603594-02)

Modifier BnR 25ft pour lire Bn vis-à-vis la balise d'alignement antérieure.
(Voir la carte n° 1, Q120).

300¼° 2620 pi du radiophare
aéronautique (68°37'33"N 95°52'00"W)

MPO(6603594-03)

7770 - Spence Bay and Approaches - Nouvelle édition - 27-AOÛT-1971 - NAD 1927

16-JUIL-2010

LNMD. 31-MAI-2002

Modifier BnR 20ft pour lire BnR vis-à-vis la balise.
(Voir la carte n° 1, Q81).

69°25'33.5"N 093°53'28.0"W

MPO(6603593-01)

Déplacer la balise rouge, BnR et le réflecteur radar.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).

de 69°25'33.5"N 093°53'28.0"W
à 69°25'32.9"N 093°53'32.6"W
MPO(6603593-02)

Modifier BnR 15ft pour lire BnR vis-à-vis la balise.
(Voir la carte n° 1, Q81).

69°31'23.0"N 093°34'52.0"W

MPO(6603595-01)

Déplacer la balise rouge BnR.
(Voir la carte n° 1, Q81).

de 69°31'23.0"N 093°34'52.0"W
à 69°31'27.9"N 093°34'49.4"W
MPO(6603595-02)

7770 - Spence Bay - Nouvelle édition - 27-AOÛT-1971 - NAD 1927

16-JUIL-2010

LNMD. 31-MAI-2002

Modifier BnR 15ft pour lire BnR vis-à-vis la balise.
(Voir la carte n° 1, Q81).

253° 9625 pi de la balise (69°31'50"N
93°30'08"W)

MPO(6603595-01)

**PARTIE 2 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer la balise rouge BnR.
(Voir la carte n° 1, Q81).
de 253° 9625 pi de la balise
(69°31'50"N 93°30'08"W)
à 255½° 9380 pi de la balise.
MPO(6603595-02)

7783 - Queen Maud Gulf Eastern Portion/Partie est - Nouvelle édition - 13-JUIN-1997 - NAD 1983

16-JUIL-2010 LNM/D. 23-AOÛT-2002
Rayer la balise rouge, BnR et le réflecteur radar.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
69°00'12.0"N 100°39'09.4"W
MPO(6603587-02)

7784 - Victoria Strait - Carte nouvelle - 03-JUIL-1998 - NAD 1983

16-JUIL-2010 LNM/D. 12-JUIL-2002
Déplacer la balise rouge BnR et le réflecteur radar.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
de 69°00'12.0"N 100°39'09.4"W
à 69°00'11.9"N 100°38'09.5"W
MPO(6603587-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA373262

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis la balise, BnR.
(Voir la carte n° 1, Q81, S4).
69°18'34.2"N 099°53'48.9"W
MPO(6603589-01)

Cet avis pourrait toucher la Carte Électronique de Navigation: CA373262

**PARTIE 3 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

***710 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2010.**

Page v, **TABLE DE MATIÈRES**

REPLACER « PARTIE 3 - SERVICES DU TRAFIC MARITIME (STM), Arctique du Canada - STM NORDREG (carte), page 3-16 » AVEC:

Zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)(graphique) 3-16

Page 3-3

REPLACER « DESCRIPTIONS DES ZONES, Arctique Canadien » AVEC:

Nord canadien

La zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG) comprend :

- a) les zones de contrôle de la sécurité de la navigation prescrites par le *Décret sur les zones de contrôle de la sécurité de la navigation*¹;
- b) les eaux de la baie d'Ungava, de la baie d'Hudson et de la baie Kugmallit qui ne sont pas situées dans une zone de contrôle de la sécurité de la navigation;
- c) les eaux de la baie James;
- d) les eaux de la rivière Koksoak, de la baie d'Ungava à Kuujuaq;
- e) les eaux de la baie aux Feuilles, de la baie d'Ungava à Tasiujaq;
- f) les eaux de la baie Chesterfield qui ne sont pas situées dans une zone de contrôle de la sécurité de la navigation et les eaux du lac Baker;
- g) les eaux de la rivière Moose, de la baie James à Moosonee.

¹ Les zones de contrôle de la sécurité couvrent les eaux côtières du Nord du Canada à l'intérieur de la zone délimitée par le 60^e parallèle de latitude nord, le 141^e méridien de longitude ouest et la limite externe de la zone économique exclusive. Cela dit, là où la frontière internationale entre le Canada et le Groenland est inférieure à 200 milles marins au large des lignes de base de la mer territoriale du Canada, la frontière internationale sera substituée à cette limite externe.

Page 3-4

REPLACER « APPLICATION AUX ZONES, Zone de trafic de l'Arctique canadien (NORDREG) » AVEC:

Zone du Système de régulation du trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)

Pour ce qui concerne la Zone du Système de régulation du trafic maritime du Nord canadien (NORDREG) le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien* s'applique aux catégories de bâtiment suivantes :

- a) les bâtiments d'une jauge brute de 300 tonneaux ou plus;
- b) les bâtiments qui remorquent ou poussent un autre bâtiment lorsque les jauges brutes combinées du bâtiment et du bâtiment remorqué ou poussé sont de 500 tonneaux ou plus;
- c) les bâtiments qui transportent, comme cargaison, un polluant ou des marchandises dangereuses, ou les bâtiments qui remorquent ou poussent un bâtiment qui transporte comme cargaison, un polluant ou des marchandises dangereuses.

La participation est obligatoire.

PARTIE 3 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Page 3-7 à Page 3-8 se terminant par : «Un compte rendu comprenant les renseignements énumérés aux points (a), (b), (d) et (h) doit être fait immédiatement avant que le navire ne traverse la limite vers le large.»

REPLACER « NORDREG – Comptes rendus de zone » AVEC :

NORDREG – Comptes rendus de zone

Format

Les comptes rendus de zone NORDREG doivent être adressés à NORDREG CANADA et communiqué soit directement à NORDREG CANADA ou au centre des SCTM de la Garde côtière canadienne le plus proche. Toutes les heures indiquées dans les comptes rendus de zone NORDREG doivent être en temps universel coordonné (UTC). Le capitaine d'un navire doit s'assurer que ce type de compte rendu est fait conformément aux exigences de renseignements ci-après.

Les renseignements exigés de la part des navires sont tirés du modèle normalisé de rapport qui figure dans la résolution A.851(20) de l'Organisation maritime internationale – Principes généraux pour les systèmes de notification des mouvements des navires et les exigences d'établissement de rapport, y compris les Lignes directrices concernant la notification des incidents mettant en cause des marchandises dangereuses, des substances nuisibles et/ou des polluants.

Les rapports devront commencer par le terme « NORDREG » (identificateur du système) et une abréviation de deux lettres permettant d'identifier le type de rapport, notamment :

- a) « PN », dans le cas d'un plan de navigation (SP = Sailing Plan);
- b) « RP », dans le cas d'un rapport de position (PR = Position Report);
- c) « RF », dans le cas d'un rapport final (FR = Final Report);
- d) « RD », dans le cas d'un rapport de déroutement (DR = Deviation Report).

Les rapports doivent contenir les indicatifs applicables et l'information requise conformément au tableau de la page 3-8.

Contenu, heure et position géographique pour la présentation de rapports

Les bâtiments doivent envoyer un rapport selon les modalités suivantes et fournir l'information requise conformément au tableau de la page 3-8 et aux indicatifs indiqués :

Lorsque le bâtiment est sur le point d'entrer dans la zone NORDREG

Un rapport sur le plan de navigation (PN) doit être produit lorsque le bâtiment est sur le point de pénétrer dans la zone NORDREG et il doit comprendre les indicatifs suivants : A, B, et C ou D, E, F, G, H, I, L, O, P, Q, S, T, W et X.

Note : Les indicatifs O, Q et T ne sont pas nécessaires lorsque le bâtiment entre dans la zone directement à partir de la zone ECAREG.

Les bâtiments sur le point d'entrer dans la zone NORDREG devraient fournir leur plan de route 24 heures d'avance avant de pénétrer dans la zone ou dès que possible après avoir quitté un port qui se trouve à moins de 24 heures de la zone NORDREG. Cela veille à ce que les bâtiments ne subissent pas de retard en attendant l'autorisation des SCTM et permet aux SCTM d'évaluer les conditions courantes et de préparer l'information de sécurité pertinente pour le bâtiment.¹

¹ Les bâtiments doivent obtenir une autorisation des SCTM avant d'entrer dans la zone NORDREG.

Départ du poste d'amarrage/de mouillage

Un rapport sur le plan de navigation (PN) doit être produit plus d'une heure, mais pas plus de deux heures avant que le bâtiment ne quitte un poste à quai dans la zone NORDREG, à moins que le bâtiment ne se déplace vers un autre poste à quai dans le même port. Le rapport sur le plan de navigation doit comprendre les indicatifs suivants : A, B, et C ou D, H, I, L, O, P, Q, S, T, W et X.

Note : Les indicatifs O, P, Q, S, T, W et X ne sont pas requis si l'information correspondante n'a pas changé depuis le compte rendu précédent du plan de route.

PARTIE 3 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Au moment de se mettre en route après un incident

Un rapport sur le plan de navigation (PN) doit être produit immédiatement avant qu'un bâtiment fasse route dans la zone NORDREG si le bâtiment : s'est échoué, s'est arrêté en raison d'une panne des systèmes principaux de propulsion ou d'un appareil à gouverner ou a été impliqué dans un abordage. Le plan de navigation doit contenir les indicatifs suivants : A, B, et C ou D, I, L, O, P, Q, S, T, W et X.

Note : Les indicatifs O, P, Q, S, T, W et X ne sont pas requis si l'information correspondante n'a pas changé depuis le compte rendu précédent du plan de route.

Au moment de pénétrer dans le périmètre d'une zone

Un rapport de position (RP) doit être produit immédiatement après qu'un bâtiment entre dans la zone NORDREG et il doit contenir les indicatifs suivants : A, B, et C ou D, E, F et S.

Tous les jours

Un rapport de position (RP) doit être produit tous les jours à 1600 UTC, à moins que le bâtiment ne soit en train de transmettre des renseignements LRIT. Le rapport de position doit contenir les indicatifs suivants : A, B, et C ou D, E, F et S.

Autres situations

Un rapport de position (RP) doit être produit avec les indicatifs A, B, et C ou D, E, F, S et X dès que possible une fois que le capitaine du bâtiment est au courant de l'une ou l'autre des circonstances ci-après :

- un autre bâtiment est apparemment en difficulté;
- il y a un obstacle à la navigation;
- une aide à la navigation ne fonctionne pas de manière appropriée, est endommagée, n'est plus à sa position ou est manquante;
- les conditions de glace ou les conditions climatiques compromettent la sécurité de la navigation;
- un polluant est présent dans l'eau.

Arrivée au poste d'amarrage/de mouillage

Un rapport final (RF) doit être produit à l'arrivée du bâtiment à un poste d'amarrage dans la zone NORDREG et il doit contenir les indicatifs suivants : A et K.

Sortie de la zone

Un rapport final (RF) doit être produit immédiatement avant qu'un bâtiment sorte de la zone NORDREG et il doit contenir les indicatifs suivants : A et K.

Compte rendu de déroutement

Un rapport de déroutement (RD) doit être produit lorsque la position du bâtiment varie considérablement de la position qui était prévue d'après le compte rendu du plan de route ou lorsqu'un changement est effectué au voyage du bâtiment qui était prévu dans le plan de route. Le rapport de déroutement doit comprendre les indicatifs suivants : A, B, et C ou D et les autres indicatifs figurant dans le compte rendu du plan de route si l'information correspondante a changé depuis ce compte rendu.

PARTIE 3 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Rapport sur la zone NORDREG : Indicatifs et renseignements requis

Indicateur	Sujet et renseignements requis	
A	Bâtiment	Le nom du bâtiment, le nom de l'État sous le pavillon duquel le bâtiment est habilité à naviguer et, le cas échéant, l'indicatif d'appel radio, le numéro d'identification du navire attribué par l'Organisation maritime internationale et le numéro d'identification du service maritime mobile (ISMM) du bâtiment.
B	Date et heure	Date et heure correspondant à la position sous l'indicatif C ou D données en Temps universel coordonné (UTC). Un groupe de six chiffres suivi de la lettre Z, les deux premiers chiffres donnant le jour du mois, les deux chiffres suivants donnant l'heure et les deux derniers chiffres donnant les minutes.
C ou D	Position du bâtiment selon la latitude et la longitude	Un groupe de quatre chiffres donnant la latitude en degrés et minutes, suivi de la lettre N, et un groupe de cinq chiffres donnant la longitude en degrés et minutes, suivi de la lettre W.
	Position du bâtiment selon le nom géographique de l'endroit	Si le bâtiment se trouve à un endroit connu, le nom de cet endroit ou, si le bâtiment se trouve à un endroit qui n'est pas connu, le nom d'un endroit connu, suivi de l'azimut vrai (trois chiffres) du bâtiment et de la distance en milles marins du bâtiment à partir de cet endroit.
E	Cap du bâtiment	Route vraie. Un groupe de trois chiffres.
F	Vitesse du bâtiment	Vitesse en nœuds. Un groupe de deux chiffres.
G	Dernier port d'escale du bâtiment	Le nom du dernier port d'escale.
H	Entrée du bâtiment dans la zone NORDREG ou de départ d'un poste d'amarrage dans cette zone	La date et l'heure estimatives de l'entrée d'un bâtiment dans la zone NORDREG ou du départ d'un poste d'amarrage dans cette zone, selon le cas. La date et l'heure exprimées de la manière prévue selon l'indicatif B et la position exprimée de la manière prévue selon l'indicatif C ou D.
I	Destination du bâtiment et heure prévue d'arrivée	Le nom de la destination, suivi de l'heure prévue d'arrivée, exprimée de la manière prévue selon l'indicatif B.
K	Sortie du bâtiment de la zone NORDREG ou arrivée du bâtiment à destination	La date et l'heure à laquelle le bâtiment sort de la zone NORDREG ou arrive à son poste d'amarrage dans cette zone. La date et l'heure de sortie de la zone NORDREG sont exprimées de la manière prévue selon l'indicatif B, et les positions de sortie ou d'arrivée sont exprimées de la manière prévue selon l'indicatif C ou D.
L	Route prévue du bâtiment	Brève description de la route prévue dans la zone NORDREG.
O	Tirant d'eau statique maximum du bâtiment	Un groupe de quatre chiffres exprimé en mètres et centimètres.
P	Cargaison du bâtiment	Brève description de la cargaison du bâtiment et de la cargaison à bord de tout bâtiment remorqué ou poussé. Cette description comprend : a) dans le cas de marchandises dangereuses, la classe et la quantité; b) dans le cas d'un polluant, l'appellation technique et la quantité.
Q	Défectuosités, dommages et lacunes, ainsi que les circonstances qui nuisent à la navigation normale du bâtiment	Brefs détails de toute défectuosité, de tout dommage ou de toute lacune touchant le bâtiment, ses machines, son équipement ou ses cartes marines et ses publications nautiques, et toute circonstance qui nuise à la navigation normale.
S	Conditions climatiques et conditions de glace	Brève description des conditions climatiques et des conditions de glace existantes.
T	Représentant autorisé, mandataire ou propriétaire du bâtiment	Le nom et coordonnées des personnes suivantes : a) dans le cas d'un bâtiment canadien, le représentant autorisé du bâtiment; b) dans le cas d'un bâtiment étranger, le mandataire canadien ou américain de celui-ci ou son propriétaire; c) dans le cas d'une embarcation de plaisance qui n'est pas un bâtiment canadien, le propriétaire de l'embarcation de plaisance.

**PARTIE 3 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

W	Personnes à bord du bâtiment	Nombre de personnes.
X	Renseignements additionnels pour le rapport sur le plan de navigation Renseignements devant être fournis dans un rapport de position dans certaines situations	<p>a) Dans le cas d'un compte rendu du plan de route, les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la quantité totale d'hydrocarbures, utilisée comme carburant ou cargaison, exprimée en mètres cubes; ii) si le propriétaire du bâtiment ou son capitaine est titulaire d'un certificat de prévention de la pollution dans l'Arctique à l'égard de ce bâtiment, la date d'expiration de ce certificat et le nom de l'autorité qui a délivré le certificat; iii) la cote de glace de ce bâtiment, le cas échéant, et le nom de la société de classification qui a attribué la cote de glace; iv) si le bâtiment fait route après s'être échoué, s'être arrêté en raison d'une panne des systèmes principaux de propulsion ou d'un appareil à gouverner ou a été impliqué dans un abordage; une brève description de l'incident visé. <p>b) Dans le cas d'un compte rendu de position requis une fois que le capitaine a été mis au courant du fait qu'un autre bâtiment est en difficulté, qu'il y avait un obstacle à la navigation; qu'une aide à la navigation ne fonctionnait pas de manière appropriée ou était endommagée, n'était plus à sa position ou était manquante; que les conditions de glace ou les conditions climatiques compromettaient la sécurité de la navigation ou qu'un polluant était présent dans l'eau – une brève description de la matière visée.</p>

Page 3-16

ARCTIQUE DU CANADA SERVICES DU TRAFIC MARITIME LA ZONE DE NORDREG

SUPPRIMER LE GRAPHIQUE ET LE REMPLACER PAR :

Graphique téléchargement - http://notmar.gc.ca/fra/services/notmar/mcts-ed07_1-fra.gif

PARTIE 5 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

PACIFIQUE

244 G5352	Fulford Harbour	Sur le dock du débarcadère du traversier. 48 46 10.8 123 27 06.7	FI W	4s	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:3478 Éd. 07/10(P10-034)
252.3 G5350.4	Brentwood Bay Ferry - Signal de brume.							Rayer du Livre.	Carte:3441 Éd 07/10(P10-036)
252.5 G5350.6	Mill Bay Ferry - Signal de brume.							Rayer du Livre.	Carte:3441 Éd. 07/10(P10-037)
372.5	<i>Pitt Lake - Bouée lumineuse L11</i>	49 21 17.4 122 34 50.5	FI G	4s	Verte, marquée "L11".	À longueur d'année.	Carte:3062 Éd. 07/10(P10-064)
373.3	<i>Pitt Lake North - Bouée lumineuse L24</i>	49 24 11.4 122 33 13.9	FI R	4s	Rouge, marquée "L24".	À longueur d'année.	Carte:3062 Éd. 07/10(P10-062)
373.4	<i>Pitt Lake - Bouée lumineuse L23</i>	49 23 58.8 122 33 28.9	FI G	4s	Verte, marquée "L23".	À longueur d'année.	Carte:3062 Éd. 07/10(P10-063)
445.1 G5497	Departure Bay, débarcadère du traversier – Signal de brume.							Rayer du Livre.	Carte:3447 Éd. 07/10(P10-038)
479.8 G5573	Refuge Cove	Extrémité SW. de l'île Redonda Ouest. 50 06 56.9 124 50 58.8	FI R	4s	6.4	4	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure.	À longueur d'année.	Carte:3538 Éd. 07/10(P10-057)
496.1 G5537	Denman Island, débarcadère du traversier	Côté Ouest de l'île. 49 32 05.9 124 49 26.7	F Y	7.6	Sur un dauphin.	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:3527 Éd. 07/10(P10-039)
496.2 G5535	Buckley Bay, débarcadère du traversier	Côté Sud du débarcadère. 49 31 35.4 124 50 50.9	F Y	7.6	Sur un dauphin.	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:3527 Éd 07/10(P10-040)
496.3 G5540	Denman Island, débarcadère du traversier Est	Baie Gravelly. 49 29 40.3 124 42 30.1	F Y	7.6	Sur un dauphin.	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:3527 Éd. 07/10(P10-041)

PARTIE 5 – Édition 07/2010
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

PACIFIQUE

496.4 G5531	Hornby Island, débarcadère du traversier	SE. de l'épi Shingle. 49 30 40 124 42 17.9	F Y	7.6	Sur un dauphin.	Aide privée. À longueur d'année.	Carte:3527 Éd. 07/10(P10-042)
651.2 G5739.5	Hartley Bay, brise- lames	Extrémité du galet, entrée de la baie Hartley. 53 25 25.4 129 15 03.4	Q R	1s	7.2	3	Tour à claire-voie carrée blanche, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	À longueur d'année.	Carte:3945 Éd. 07/10(P10-069)
761 G5972	Lord Rock (É.-U.)	Sur la pointe la plus élevée du rocher. 54 43 32.8 130 49 13.2	FI W	4s	11.6	7	Tour à claire-voie, marque de jour losange rouge et blanche.	À longueur d'année.	Carte:3960 Éd. 07/10(P10-059)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Date:

Nom du navire ou de l'expéditeur:

Adresse de l'expéditeur:
 Numéro Rue

Ville: Prov. / Pays: Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur (si approprié):

Date de l'observation: Heure(UTC):

Position géographique:

Coordonnées de la position: Lat: Long:

Méthode de positionnement: DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé: WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position:

N°. de la carte: Informations: NAD 27 NAD 83

Édition de la carte: Dernière correction appliquée:

Publications en cause: (mentionner le volume et la page)

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides
à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des
signaux de brume.

atn-aln@dfo-mpo.gc.ca

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers
à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions
Nautiques" semblent être nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante:

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure votre code postal et votre adresse de courriel)